

N° : 697/2022

Affaire suivie par : Mme Florence BELTREMIEUX, DGS  
Mail : [fbeltremieux@cc-sources-lac-annecy.com](mailto:fbeltremieux@cc-sources-lac-annecy.com)

**Messieurs Les Maires de la Communauté de  
Communes des Sources du Lac d'Annecy**

Faverges-Seythenex, le 29 juillet 2022

**Objet** : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 28 juillet 2022

Messieurs les Maires,

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie lors de deux sessions de travail les 4 mai 2022 et 28 juin 2022.

Je vous informe que le rapport définitif a été adopté par la CLECT ce jeudi 28 juillet 2022 à l'unanimité des membres présents.

A compter de cette date, vous disposez d'un délai de trois mois pour présenter à vos Conseils Municipaux le rapport définitif de la CLECT, il est obligatoirement joint dans son intégralité à la convocation du Conseil Municipal.

Le rapport doit être adopté à la majorité qualifiée (2/3 des Communes représentant 50 % de la population de l'Intercommunalité ou l'inverse soit 50 % des communes représentant 2/3 de la population de l'Intercommunalité).

Veuillez trouver en pièces jointes une note de synthèse détaillée et le rapport complet, ainsi que le projet de délibération.

Aussi, à la suite du Conseil Municipal, je vous demanderai de bien vouloir nous transmettre la délibération portant approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Vous remerciant, je vous prie d'accepter, Messieurs les Maires, mes salutations distinguées.

**Hervé LECURIEUX-BELFOND**



**Président de la CLECT**